



Villejust Informations

A la Une...

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Il est 15h00, ce 8 mai 1945, lorsque les cloches de toutes les églises sonnent officiellement la fin de la Seconde Guerre mondiale, au moment même où le Général de Gaulle annonce la nouvelle par voie radiophonique. Juste après, la population descend dans les rues, laisse éclater sa joie et entonne la Marseillaise.

Depuis, le 8 mai a été consacré jour férié et jour de fête nationale.

Ce vendredi 8 mai 2015, à Villejust comme partout ailleurs, la France commémorait donc le 70e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Après un traditionnel dépôt de gerbe au pied du monument aux morts, Monsieur le Maire a lu le texte de Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat délégué aux Anciens Combattants et à la Mémoire, auprès du ministre de la Défense, entouré des représentants des associations d'anciens combattants et des autorités militaires et civiles, des porte-drapeaux, de la fanfare de Villebon, des élus, familles et enfants de Villejust.

Après une minute de silence et le chant de la Marseillaise, Monsieur le Maire a clos cette cérémonie par quelques mots qui témoignent toujours du fait que la paix est un édifice fragile, qu'il faut savoir consolider en permanence.

Le cortège s'est ensuite rendu en mairie où le verre de l'amitié était servi en toute convivialité.

Merci encore à toutes les personnes présentes à ce devoir de mémoire !



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 3
Cadre de vie	4 à 5
Associations	5 à 11
Informations pratiques	12

Informations administratives

MAIRIE FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



En raison des fêtes et jours fériés à venir,

Les Services Administratifs et Techniques de la Mairie ainsi que la Bibliothèque seront fermés :

- Le samedi 23 mai 2015 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le lundi 25 mai 2015 – *Lundi de Pentecôte*



MONTEZ DANS LE BUS DE LA CREATION D'ENTREPRISE



europ² essonne

Réseau national
d'appui aux entrepreneurs

Vous avez une idée, un projet, des questions ? BGE PaRiF, premier réseau d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise, vous accueille dans le **Bus de la Création d'Entreprise** pour échanger sur votre envie d'entreprendre, vous aider à formaliser votre projet de création et répondre à toutes vos questions.

MARDI 9 JUIN - 10h/13h

Centre commercial l'Aubépine
2 route de Villebon - Villejust

LUNDI 15 JUIN - 10h/13h, 14h/18h

Ferme de Courtaboeuf - Av des Indes - Villejust



Pour tous renseignements, bus.entrepreneariat@bge-parif.com

Consulter l'ensemble du programme qui se déroulera du **8 au 20 juin 2015** en page d'accueil du site de la mairie, www.mairie-villejust.fr
(Attention : pour les ateliers inscription obligatoire sur accueil.paris@bge-parif.com)



YATOU91.FR : BON PLAN VACANCES 2015

Le dispositif Bon Plan Vacances est fait pour tous les jeunes Essonnien(ne)s de 16 à 21 ans. Valable en France, en Europe et dans le monde entier. A vous de jouer !!!

Vous êtes Essonnien(ne) ? Vous avez entre 16 et 21 ans ? Vous souhaitez partir en vacances en France, en Union Européenne ou à l'International sans vos parents ? Vous avez besoin d'un accompagnement ou d'une aide financière pour mener à bien votre départ ? Remplissez un dossier Bon Plan Vacances.

Pour qui ?

Pour prétendre au Bon Plan Vacances, vous devez :

- . habiter en Essonne,
- . avoir entre 16 et 21 ans,
- . constituer un groupe d'au moins 2 personnes,
- . ne pas avoir bénéficié précédemment de l'aide au 1er départ en autonomie du Conseil général,
- . partir en autonomie (sans les parents, en dehors de la famille ni en vacances encadrées, ni en pension complète, ni en club),
- . partir au minimum 5 nuitées,
- . être à l'initiative et vous impliquer dans l'organisation de vos vacances.

Où retirer son dossier ?

Ça y est, vous avez discuté avec vos ami(e)s, c'est décidé, vous partez ensemble en vacances. Vous pouvez dès à présent le télécharger via le lien suivant :

http://yatou91.fr/fileadmin/autres_sites/yatou91/bons_plans_vacances/dossier_candidature_JEUNES.doc



Attention : vous devez déposer votre dossier avant le 30 juin 2015 et au minimum 6 semaines avant votre départ en vacances.



LA DECLARATION DE REVENUS : LES NOUVEAUTES ET SIMPLIFICATIONS 2015

· La procédure de déclaration en ligne sur www.impots.gouv.fr est de plus en plus utilisée

L'année dernière, plus de 290 000 usagers essonniers ont opté pour la déclaration des revenus en ligne. En 2015, le service de déclaration en ligne continue de s'enrichir de nouvelles fonctionnalités. Cette année, les nouveautés portent, notamment, sur une offre de service complétée :

Un service « plus » pour les primo-déclarants en ligne

La déclaration en ligne est pré remplie des revenus connus de l'administration fiscale. Les usagers peuvent y accéder avec leur smartphone en utilisant le **flashcode** porté sur le courrier qui contient les identifiants de connexion.

Une offre smartphone enrichie pour le paiement

L'application smartphone « impôts.gouv » propose désormais le service « mes contrats de paiement » qui permet à un usager de créer ou de modifier ses contrats de mensualisation et de prélèvement à l'échéance.

Des avis d'impôt disponibles plus tôt pour les déclarants en ligne

Le calendrier des dates de mise en ligne des avis d'impôt dans l'espace sécurisé des usagers s'échelonne entre le 22 juillet et le 21 août 2015.

Les internautes bénéficient, en outre, de tous les avantages liés à la déclaration en ligne :

- Une déclaration personnalisée et adaptée à la situation familiale.
- Une télécorrection disponible dès la réception de l'avis d'imposition.

Une information sur le montant de l'impôt dû : en déclarant ses revenus en ligne, l'utilisateur sait immédiatement s'il est imposable ou non et quel est le montant de l'impôt et sans attendre l'avis.

S'il est mensualisé, il a la possibilité de moduler le montant de ses mensualités pour lui permettre de mieux anticiper et lisser les éventuelles évolutions.

Le service de déclaration en ligne est ouvert 24h/24 et 7 jours/7 depuis le **15 avril 2015** sur le site www.impots.gouv.fr. Les usagers qui choisissent la **déclaration en ligne** disposent d'un délai supplémentaire **jusqu'au mardi 9 juin minuit** pour l'Essonne, alors que la déclaration « papier » est à renvoyer signée **avant le mardi 19 mai minuit**.

L'option pour le **100 % dématérialisé** en matière d'impôts locaux : cette année les avis de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les avis de taxe foncière peuvent désormais être totalement dématérialisés comme l'est la taxe d'habitation sur la résidence principale.

· **Suppression de la première tranche du barème**

La loi de finances pour 2015 poursuit l'effort engagé l'an dernier par une nouvelle baisse d'impôt sur le revenu pour les ménages disposant de revenus modestes ou moyens, notamment par la réforme du bas du barème de l'impôt sur le revenu et la suppression de la première tranche d'imposition au taux de 5.5%.

· **La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne est au service des usagers.**

Un dispositif renforcé d'accueil et d'information est mis en place **du 27 avril au 19 mai 2014**. L'information des usagers est assurée dans les centres des finances publiques et principalement par les Services des Impôts des Particuliers qui seront ouverts au public du **lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 8h45 à 12h** (fermés les week-end, les jours fériés et le vendredi 15 mai).

Pour les personnes sourdes et malentendantes, un accueil par un agent des impôts pratiquant la langue des signes est proposé au Centre des finances publiques de Yerres.

Préalablement au déplacement dans ce service des impôts, il convient de prendre rendez-vous par courriel ou par télécopie (sip.yerres-ouest@dgifp.finances.gouv.fr ou **01.60.49.70.02**).

· **Pour des renseignements généraux**

Il est également possible de joindre le centre « Impôts Service » en appelant le **08 10 46 76 87 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h**; il répond à toute question fiscale et toute demande de formulaires déclaratifs.

Il est indispensable de souscrire, dans les délais, la déclaration de revenus, y compris lorsque le montant à déclarer est nul, afin de disposer d'un avis de non imposition en temps voulu.

Télécharger l'intégralité des nouveautés et simplifications 2015 sur www.mairie-villejust.fr



ENCOMBRANTS : RAPPELS SUR LA COLLECTE



Quelques rappels utiles concernant le ramassage des encombrants.

La collecte des encombrants a lieu **tous les 2èmes vendredis du mois**, les dates vous sont rappelées sur la dernière page de chaque Villejust Informations mensuel.

Que peut-on jeter ?

Les objets "encombrants", tels que les vélos, les meubles, les sommiers, les matelas, les gros cartons, ainsi que les déchets issus du bricolage (ferrailles, bois...).

Qu'est-il interdit de jeter ?

Les déchets toxiques (cuves à fuel, bidons d'huile de vidange, fûts, tôles en fibrociment...), les bouteilles de gaz, les pneus, les gravats (pierres, briques, plâtre...), les déchets issus d'un chantier réalisés à votre domicile par un professionnel (celui-ci a l'obligation de les récupérer à l'issue des travaux), les déchets médicaux (seringues), les équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, four à micro-ondes, cafetière, ordinateur, lecteur CD).

Pour ces déchets, veuillez les déposer directement à la déchèterie ou à la plate-forme écologique correspondante – Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le SIOM au 01 64 53 30 36.

La **déchèterie** est ouverte du lundi au samedi de 09h00 à 17h45 (sans interruption) et le dimanche et certains jours fériés de 09h00 à 12h45.

Les dates de fermeture exceptionnelle de la déchèterie sont : 1er janvier, 1er mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.

La déchèterie du SIOM est exclusivement réservée aux foyers du territoire du SIOM et du SIRM.
L'ACCÈS EST STRICTEMENT INTERDIT AUX PROFESSIONNELS.

Un badge d'accès vous est remis lors de votre 1^{er} passage sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. 5 passages par mois sont autorisés et **UN SEUL** passage le week-end (en raison de l'affluence).

Dépôts maximum : 1 m³ par jour de déchet, 2 m³ pour les végétaux et 5 m³ de déchets par mois et par badge.

Où déposer les encombrants ?

Les déchets doivent pouvoir être chargés facilement par les rippeurs, ils doivent être regroupés sur le trottoir sans gêner la circulation.

Quand ?

Il faut les déposer impérativement au plus tôt la veille au soir et au plus tard avant 6h le matin.

Tout dépôt constitué après cette heure risque de ne pas être emporté. Dans ce cas, il devra être rentré le jour même et présenté au prochain passage.

FÊTE DE LA RECUP' 2015 - INSCRIPTIONS OUVERTES



Venez nombreux à la Fête de la Récup' organisée au SIOM

Que vous vouliez vendre des objets dont vous n'avez plus besoin ou bien acheter à petit prix de la vaisselle, des livres, des jouets,... rendez-vous au vide-grenier organisé par le SIOM **le dimanche 28 juin 2015 de 08h30 à 18h00.**

A cette occasion vous pourrez visiter les installations de l'usine d'incinération; véritable centre de valorisation énergétique produisant eau chaude et électricité.

Ce jour-là le SIOM vous réserve d'autres surprises autour de la thématique du gaspillage alimentaire : des animations de sensibilisation, des ateliers ludiques pour les enfants, des expositions artistiques,... Des stands de restauration sont prévus.

A l'issue de la journée, les objets non vendus pourront être donnés à Emmaüs, partenaire de l'évènement.

N'oubliez pas, vous pouvez soit venir y flâner ou bien y tenir un stand.

Le règlement intérieur et le bulletin d'inscription en tant qu'exposant est disponible dès maintenant sur demande auprès de com@siom.fr et très prochainement accessible en ligne.

Cadre de vie

DU CHANGEMENT POUR VOS POUBELLES



A compter du 1^{er} juin 2015, le SIOM prend le relais pour tout ce qui concerne vos poubelles sur la Commune.

Vos poubelles sont cassées, fissurées, volées..., vous pouvez dorénavant contacter directement le SIOM en exposant la raison de votre appel.

Les agents du SIOM prennent en compte votre demande et vous proposent un rendez-vous pour convenir de la sortie de votre bac défectueux, pour réparer, dans la mesure du possible, ou changer votre poubelle dans les meilleurs délais (moins d'une semaine).

Vous devez cependant communiquer au SIOM un numéro de téléphone où vous êtes joignable pour le bon suivi de votre demande.

SIOM : 01 64 53 30 00



Associations, loisirs, culture



VELO CLUB DE VILLEJUST

Le jeudi 4 Juin, de 19h45 à 21h45
se déroulera sur le territoire de notre commune la
« **NOCTURNE DE FRETAY** »



Pour la sécurité des coureurs, ayez la gentillesse de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée (en particulier Grande rue à Fretay).

Nous vous remercions par avance pour votre sportivité et espérons pouvoir compter sur vos encouragements.

Catégories	Dossards	Départs	Distances	Tours	Limité à	Prix d'équipe
1/2/3/4	19h00	20h00	1h30 + 2 tours		100	Scratch
Dossards	Salle de la Poitevine à Villejust-La Poitevine					
Départs - arrivées	Grande rue à Frétay					
Circuit	Plat de 3 Km					
Invitations	Invitations : Course ouverte aux : FFC (R3 moins de 200 points au 31/12/2014) : seront en 1ère catégorie UFOLEP 1 et FFC D1 seront en 2ème catégorie UFOLEP 2 et FFC D2 seront en 3ème catégorie UFOLEP 3 et FFC D3 seront en 4ème catégorie					
Engagements	auprès de : Arthur DE FARIA – 3, rue du Bois Courtin– 91140 Villejust Tel : 06.08.87.33.19 – arthur.d-f@wanadoo.fr Limite de 100 coureurs. Engagements 4,50 € ; UFOLEP et FFC admis sur invitation : 10 € (attention : trois invitations maximum dans la saison) Engagements sur place majorés de 2 € Engagement postal uniquement et qui ne sera pris en compte qu'avec le règlement Pas d'engagement par téléphone ni par mail. Les engagements jusqu'au lundi 1er Juin midi inclus , seront réservés prioritairement aux licenciés FSGT. Puis dans la limite des places disponibles, prise en compte des demandes d'invitations, puis des engagements arrivés chez l'organisateur le 2 ou le 3 Juin. Chèques à l'ordre de VC Villejust					

Pour tout renseignement : Arthur DE FARIA - 01 60 10 59 56



CONCOURS MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2015

L'objectif de ce concours est d'encourager le fleurissement afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et ainsi d'embellir Villejust, commune où il fait bon vivre.

Depuis l'année dernière, la commune de Villejust a décidé de relancer à chaque printemps son «**Concours des Maisons et Jardins Fleuris**», **sans inscription préalable**.

Un rendez-vous printanier attendu qui permet aux habitants de prendre une part active à l'embellissement de leur cadre de vie direct et, plus globalement, à celui de leur ville.

Avec ce concours, la municipalité, invite ainsi tous les habitants qui le souhaitent à fleurir maisons, jardins, terrasses, balcons... Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant les espèces... Les réalisations doivent être visibles de la rue. Le jury communal fera le tour de la commune entre juin et juillet afin de photographier et noter ces réalisations florales. **Ce jury est habilité à prendre des photos de vos réalisations florales.**

À l'issue du concours, **des prix viendront récompenser les plus belles réalisations** lors de la cérémonie de remise des médailles annuelle qui aura lieu courant novembre 2015.



1^{ère} catégorie : jardins
2^{ème} catégorie : balcons, terrasses, rebords de fenêtres

AIRE DE FORMATION DES EQUIPES CYNOTECHNIQUES : PORTES OUVERTES



Aire de formation internationale des équipes Cynotechniques de Sapeurs Pompiers

Journée d'accueil du public à l'occasion de l'inauguration de l'aire de formation internationale des équipes cynotechniques de sapeurs-pompiers.

Le samedi 20 juin prochain sera inaugurée, en présence notamment des autorités municipales, l'aire de formation internationale des équipes cynotechniques de sapeurs-pompiers. Ce plateau technique, unique en France, est implanté sur notre commune.

En effet, l'association CSP France aménage depuis 2011, grâce à son partenariat avec la commune, une aire de près de 5 hectares comprenant 7 aires de manœuvres dédiée à la cynotechnie, dans le but de faire progresser cette discipline qui vise à rechercher des personnes ensevelies ou égarées. Ce site accueille en moyenne 200 équipes cynotechniques par an pour des exercices grandeur nature.

À l'occasion de cette journée inaugurale, toute l'équipe de l'association CSP France vous invite à venir découvrir ce site unique et à assister à des démonstrations commentées de recherche de personnes ensevelies, mais aussi d'obéissance et de dextérité.

Rendez-vous Chemin des Bas Villevents de 14h30 à 18h00
(Accès par la rue de Fretay). Entrée libre - Parking - Buvette.

AIRE DE FORMATION INTERNATIONALE DES ÉQUIPES CYNOTECHNIQUES

Recherche de personnes
ensevelies ou égarées





VIDE-GRENIERS PARC DU CHÂTEAU DU BOIS COURTIN

Au vu du peu d'inscriptions, la municipalité a le regret de vous annoncer que le vide-greniers qui devait se dérouler dans le Parc du Château du Bois Courtin le samedi 23 mai 2015 est **ANNULÉ**

ANNULÉ

THÉÂTRE DE LONGJUMEAU ABONNEMENT SAISON 2015/2016



THÉÂTRE DE LONGJUMEAU

DIRECTION JACK-HENRI SOUMÈRE



TEL. : 01 69 09 09 09
THEATRE-LONGJUMEAU.COM

Je m'abonne !

SAISON 2015>2016

47 spectacles...

THÉÂTRE - DANSE - HUMOUR - CHANSON
GRANDS SPECTACLES - JAZZ - CLASSIQUE



Dans le cadre du partenariat institué entre la commune de Villejust et le Théâtre de Longjumeau, vous pouvez dès à présent et en priorité souscrire des abonnements à tarifs réduits pour les spectacles de la prochaine saison culturelle. Bons spectacles!

OPÉRA DE MASSY THÉÂTRE DE LONGJUMEAU

DIRECTION JACK-HENRI SOUMÈRE

SAISON 2015 > 2016
PROGRAMME D'ABONNEMENT



Le programme d'abonnement pour la saison 2015/2016 est consultable en ligne sur le site du théâtre de Longjumeau www.theatre-longjumeau.com
Rubrique Abonnements 15/16

Quelques exemples à l'affiche...



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES - THÉÂTRE



THEATRE A L'ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES



Vendredi 12 et samedi 13 juin à 20h30

Par les ateliers Théâtre enfants

« **Donnez-nous des jardins** »

"Les enfants, c'est l'enfer sur la terre !" C'est ce qu'ont décrété les adultes, qui ont décidé de construire la C.S.G. : la Cité Sans Gamins.

Mais pourquoi en sont-ils arrivés là ? Ces enfants sont-ils réellement des monstres ? Et ces adultes, dont le cœur est devenu si minuscule, qu'ils ne supportent plus qu'eux mêmes, vont-ils vraiment être plus heureux dans cette cité sans enfants ?

Suivi de...

« **Exercices de style** »

Un des livres les plus populaires de Raymond Queneau : Une brève histoire qui se passe dans un autobus racontée quatre-vingt-dix-neuf fois, de quatre-vingt-dix-neuf manières différentes.

Mais modestie oblige, nous nous contenterons de la raconter que quelques fois, mais à notre manière !

Vendredi 19 et samedi 20 juin à 20h30

Par les ateliers Théâtre Préadolescents et adolescents

« **Avis aux amateurs !** »

Ils auraient pu faire danse, foot ou piano, ou... ping pong ; et même s'ils le font quand même, ils ont aussi choisi de faire du théâtre.

Ces apprentis comédiens, vont tenter de faire comprendre au public, la grande question que celui-ci se pose : "Pourquoi font-ils du théâtre ?

Suivi de...

« **Répétition publique** »

Après les lectures publiques, le théâtre en direct à la télévision, voici venu le temps des répétitions en public !

Vous pourrez assister à cet instant fragile, avec tous les imprévus que peuvent comporter ce type d'exercice !

Vendredi 26 et samedi 27 juin à 20h30

Par les ateliers adultes

« **Variations sur le rire** »

Les comédiens vont se livrer, sous vos yeux, à différents types de variations théâtrales. Ils aborderont diverses gammes du rire qui iront de l'énervement à la dispute, du désespoir à l'amour, de l'hypocrisie au stress.

Ils vous parleront, aussi, du « bonjour », du « au revoir », de la présentation, de la représentation, et même de la claque ! Toutes ces variations, qui ponctuent aussi parfois notre quotidien...!

Suivi de...

« **L'impromptu de Villejust** »

"Ah ! Les étranges animaux à conduire que des comédiens !" Peste Molière : ils ne connaissent pas leur texte et, bien sûr, ils ont tous un bon prétexte.

Et ça va encore se gêner avec l'arrivée de La Thorillière, moqueuse impénitente, qui ne semble pas très motivée par le choix de la pièce. Malgré toutes ces mauvaises volontés, la représentation aura-t-elle finalement bien lieu ?

Nous espérons que vous viendrez toujours aussi nombreux.

Bons spectacles et à tout bientôt !

Marie-Astrid

06 82 97 55 70





ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - VILLEJUSTYMPIADES



Dimanche 7 juin de 15h à 18h

Gymnase de la poupardiere -Entree Gratuite pour tous

A 16h00



Buvette



Au programme :

- RODEO
- danse Country
- fabrication d'attrape-reves et de coiffe d'indien
- Lancer de fers a cheval
- Tir A l'arc
- Chamboule-tout
- Course en sac
- Coloriage
- Maquillage



Avec la participation de :



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VILLEJUST





REGARDS EN ARRIERE

La sonnerie des cloches, un litige ancien...

Depuis longtemps, les cloches des églises rythment la vie des paroissiens, elles font partie de notre paysage historique¹. Depuis 1472, sous Louis XI, les sonneries de l'angélus² annonçaient les prières 3 fois par jour. Le tocsin annonçait un danger. Le glas annonçait, après l'angélus, les décès : 9 coups pour un homme, 7 pour une femme, 5 pour un enfant. Il est courant que les cloches d'une église soient un sujet de discorde villageoise. La période précédant la mise en place de la loi de 1905, instituant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, fut l'occasion d'échanges virulents entre les représentants du culte et les élus laïcs. Plusieurs courriers échangés entre les protagonistes nous sont parvenus. En voici quelques extraits.

En 1903, il n'y a pas de curé en poste à Villejust. C'est **Jean Massé**, curé de Nozay, qui a en charge la paroisse. Il est donc appelé *curé desservant*. Le 30 août 1903, il écrit au maire de Villejust, **Edouard Marécat** :

« Il est tout à fait regrettable que les choses ne puissent pas s'arranger à l'amiable. Je sais parfaitement que la sonnerie de l'angélus est à la charge de la Fabrique³ mais il est impossible qu'avec 137 F de traitement, on puisse demander à un homme de faire son service à l'église et de se dérouter deux fois par jour et faire sonner l'angélus... Ces deux choses, remonter l'horloge et sonner l'angélus sont toujours ensemble. Il nous semble, en laissant de côté toute question de parti pris, que la proposition que je vous avais faite, c'est-à-dire de donner l'horloge au bedeau serait un acheminement vers la bonne entente. Evidemment, vous n'aviez rien à reprocher à **M. Manach**⁴, mais il me semble que tout ce qui tient de l'église devrait être au bedeau. Il est de votre droit de nommer le remonteur de l'horloge, mais pourquoi avoir deux hommes ayant accès au clocher ?

Je ne cherche point en ce moment à faire de tort à **M. Manach** pour en favoriser un autre. Ce que je désire, c'est un accord. Il me semble que la petite somme pour l'horloge ne ferait pas grand tort à **M. Manach** et la question serait tranchée... Augmenter le traitement du bedeau est impossible, la Fabrique ne le peut pas. »

Le 6 septembre, le Maire écrit au Préfet :

« M. le curé de Villejust ne devrait pas perdre de vue les lourds sacrifices de la commune pour la reconstruction du clocher : 10 712 F ; que la cloche pour la sonnerie de l'angélus d'une valeur de 1 100 F fut offerte par un habitant de la commune (**M. Paupe**) ; qu'avec les sonneries de cloche, il retire certains avantages pour la fabrique et lui-même et qu'en retour, il doit certains services. Les habitants de Villejust réclament la sonnerie de l'angélus deux fois par jour, le matin et le soir...»

¹ <http://tchorski.morkitu.org/1/sonneries.htm>

² L'angélus se sonne par trois séries de trois tintements.

³ Organe de gestion des biens et des revenus d'une paroisse.

⁴ Employé communal en charge du remontage de l'horloge.

Le Préfet à Monsieur le Maire de Villejust :

« Le 29 septembre (1903 - NDLR) ... J'ai l'honneur de vous informer que j'ai saisi M. l'évêque de Versailles en lui demandant d'ordonner les mesures reconnues nécessaires. Je rappelle à nouveau cette incitation à Monseigneur l'Evêque »

Le 4 octobre 1903, l'Evêque de Versailles au Préfet :

« ... il résulte que M. le Desservant de Villejust ne se refuse en aucune façon à faire sonner l'angélus dans cette paroisse, mais jusqu'ici il n'a pas trouvé de sonneur disposé à se dérouter de ses travaux deux fois le jour pour les sonneries et à faire le devoir ordinaire moyennant la modique somme de 140 francs par an que la Fabrique peut seulement voter. Précédemment, le bedeau employé à l'église était non seulement sonneur, mais il avait de plus la charge de remonter l'horloge et d'entretenir le cimetière. Pour ce double service il recevait une allocation de la commune et son traitement global, fort convenable, lui permettait de remplir ses fonctions et de sonner l'angélus. Un employé spécial est aujourd'hui chargé par M. le maire du remontage de l'horloge et de l'entretien du cimetière. Le traitement autrefois fourni, et par la fabrique, et par la commune, se trouve ainsi divisé et les parts étant jugées insuffisantes par les intéressés, le service général n'est plus fait comme par le passé... »

Le 3 octobre 1904, le Maire au Préfet :

« Le 18 septembre dernier j'ai eu l'honneur de vous adresser un dossier se composant de vingt pièces et démontrant péremptoirement la mauvaise organisation et la comptabilité défectueuse, je pourrais dire frauduleuse de la Fabrique de l'église de Villejust... le conseil municipal demande : 1° la dissolution du conseil de Fabrique, 2° que le percepteur soit seul chargé de la comptabilité de cette administration. »

Dès 1904, les relations entre les autorités religieuses et la municipalité vont se détériorer. S'ajoutent à l'affaire de l'angélus : des budgets non conformes, un litige concernant les revenus des terrains appartenant à la Fabrique depuis 1744 et un contexte social fortement anti clérical.

A ce jour, nous ne savons pas si la sonnerie de l'angélus, point de départ de cette situation conflictuelle, fut rétablie rapidement ou non.

Une cloche d'église est toujours baptisée lors de son installation. La grosse cloche de l'église, en place depuis 1903, porte l'inscription suivante :

« J'ai été nommée *Hélène-Maurice* par *Mme Hélène Vallet* et *M. Maurice Vallet*, enfants de *M. Vallet* et *Mme Marie Paupe*, son épouse, demeurant à *Châteaufort* ».

Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE

Associations, loisirs, culture



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES SPECTACLE AMATEUR AU PROFIT DES RESTAURANTS DU COEUR

Coluche disait "On compte sur vous".

Lors de notre spectacle au profit des restos du cœur qui s'est déroulé le samedi 25 avril 2015, nous avons récolté **75,753 kg de denrées** qui apporteront un peu de chaleur aux plus démunis.

Nous tenions à remercier toutes les personnes présentes pour leur générosité ainsi que toutes les personnes qui nous aidées de près ou de loin dans la concrétisation de ce projet.

Nos chaleureux remerciements à tous.



BIBLIOTHEQUE : nouveautés documentaires jeunesse



Aujourd'hui, l'Afrique de M.JOANNIDIS - Aujourd'hui, la Chine de M.BARATIER - Le parcours de Paulo, La grande histoire d'un petit spermatozoïde de N.ALLAN - L'archéologie en 14 expériences de P.NESSMANN - Le corps humain en 36 expériences de P.NESSMANN - Jardiner avec les enfants de J.HENDY - Atelier jardinage...Pour les enfants...de E.AMIACH - Versailles et la galerie des glaces à la loupe de V.D'ANGLEJAN - Dali, L'électron libre de l'art de C.SIMON - Cupcakes & Cake Pops, Atelier cuisine pour les enfants de D.COHEN - A la découverte de l'espace de P.LEFEVRE - A la découverte des animaux d'E.ROUSSEAU - A la découverte de la mer de P.LEFEVRE - A la découverte des explorateurs de J.M.DUROU - Animaux et créatures de la mythologie de S.BAUSSIER - Mythologies : L'Egypte ancienne, La Grèce antique, Le monde romain, Les vikings - Crazy cars de C.GIFFORD - Origami pour faire joli de M.SIX - Tout pour réussir la fête ! Anniversaire, jeux, goûters, ateliers de P.BATTAULT.

Collection Copain : Copain des chevaux, des chiens, de la danse, des chats, des petites bêtes, des jardins, des animaux.

Collection Voir... avec un DVD : La Révolution française, 1914-1918 la Première Guerre mondiale, La Seconde Guerre mondiale, A la découverte de Paris, Espèces en danger, Les dinosaures attaquent.

Collection Images DOC : Les Grands personnages de notre histoire, L'histoire de France, Les Mondes antiques.

Collection Je fais du... : Badminton, Athlétisme, Handball, Basket.

Collection J'explore le monde : La Russie, l'Allemagne, Le Portugal, Le Japon, Les Etats-Unis, La Grande-Bretagne, L'Espagne. Etc...

RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 25 mai	Pas de randonnée	Pentecôte
Lundi 1er juin	Pas de randonnée	Pas d'animateur
Lundi 8 juin	Lieu non précisé	Annick
Lundi 15 juin	St-Maurice-Montcouronne	Karen
Lundi 22 juin	Chevreuse Sud	Michèle
Lundi 29 juin	Dourdan	Michèle

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.



Associations

Pour la parution du n°415,
les articles associatifs à faire
paraître devront parvenir en
mairie au plus tard le

26 mai 2015

Ramassage des encombrants

Vendredi 12 juin 2015

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr

Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil - CNI - sacs végétaux 01.69.31.74.40

Affaires générales - Etat civil 01.69.31.74.43

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 10h30 à 12h00

de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 13h30 à 17h30

Samedi (permanence) de 09h00 à 12h00

Affaires scolaires 01.69.31.74.42

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 10h30 à 12h00

de 13h30 à 17h30

Samedi (permanence) de 09h00 à 12h00

Attention, fermeture le mercredi

Urbanisme 01.69.31.74.46

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les

lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h00 à 10h30

Services techniques (secrétariat) 01.69.31.74.46

Fax 01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Serge PLUMERAND

Maire

Igor TRICKOVSKI

1er Adjoint

Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture

Sylvie ARMAND-BARBAZA

2ème Adjointe

Finances, Affaires Scolaires et Pédagogiques

Didier MEZIERES

3ème Adjoint

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux

Estelle QUADJOVIE

4ème Adjointe

Communication, Information, Jeunesse

Sauveur CONCORDIA

5ème Adjoint

Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES - Secrétaire de cabinet- 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr

